

LUCIEN  
**JAUME**

Qu'est-ce que  
l'esprit  
européen ?



**Champs** essais

Extrait de la publication

LUCIEN JAUME

Qu'est-ce que  
l'esprit européen ?

Sait-on encore ce qui fonde l'Europe ? Quel ordre juridique et constitutionnel les peuples européens peuvent-ils et doivent-ils adopter ? Quelle éducation doit être proposée pour perpétuer la civilisation dont nous sommes issus ? C'est à ces questions que Lucien Jaume répond en menant une enquête sur la nature de l'esprit européen. Ni « identité » ni « conscience » européenne, ce dernier est bien plutôt un héritage intellectuel, artistique, spirituel et scientifique, ainsi qu'une attitude de l'esprit vis-à-vis de lui-même et vis-à-vis de la société. On peut parler d'un « sens commun » qui, depuis la Renaissance, a nourri et façonné nos nations aujourd'hui membres de l'Union.

Entre la règle et le marché, mais aussi à travers la puissance (ambivalente) de l'opinion, l'esprit européen s'exprime par les créations de la liberté qui se soumet aux règles et aux normes. Depuis Bossuet et Pierre Nicole, en passant par Locke et Adam Smith, pour arriver, grâce à Tocqueville, à notre démocratie d'opinion, cet ouvrage invite chacun à se remémorer le lien original que l'Europe a forgé entre l'individu et la communauté.

Un recueil de textes de Locke, Bossuet, Nicole, Adam Smith, Tocqueville et Bachelard prolonge cet essai.

Directeur de recherche au CNRS, membre du Centre de recherches politiques de Sciences Po (le CEVIPOF), **Lucien Jaume** enseigne la philosophie politique à Sciences Po Paris. Spécialiste du libéralisme, il est l'auteur de nombreux ouvrages, dont *L'Individu effacé ou le Paradoxe du libéralisme français* (Fayard, 1997) et *Tocqueville : les sources aristocratiques de la liberté* (Fayard, 2008 ; prix Guizot de l'Académie française).

En couverture : *Étude des proportions des yeux avec le visage*, dessin de Léonard de Vinci. 1489, Turin, Biblioteca Reale. © Electa/Leemage.

Flammarion

editions.flammarion.com





# QU'EST-CE QUE L'ESPRIT EUROPÉEN ?

DU MÊME AUTEUR

- Hobbes et l'État représentatif moderne*, Paris, Presses universitaires de France, coll. « Philosophie d'aujourd'hui », 1986.
- Le Discours jacobin et la Démocratie*, Paris, Fayard, 1989.
- Les Déclarations des droits de l'homme (Du débat 1789-1793 au Préambule de 1946)*, GF-Flammarion, 1989.
- Échec au libéralisme. Les Jacobins et l'État*, Paris, Kimé, 1990 ; trad. japonaise, Tokyo, Keiso Shobô, 1998 ; *Scacco al liberalismo*, Naples, Editoriale Scientifica, 2003.
- L'Individu effacé ou le Paradoxe du libéralisme français*, Paris, Fayard, 1997.
- Coppet, creuset de l'esprit libéral. Les idées politiques et constitutionnelles du Groupe de Mme de Staël*, dir. L. Jaume, Paris, Economica et PUAM, coll. « Droit public positif », 2000.
- La Liberté et la loi*, Fayard, 2000 (rééd. Champs-Flammarion, 2010 sous le titre *Les Origines philosophiques du libéralisme*) ; *La Libertad y la ley*, Buenos Aires, Ediciones del Signo, 2008.
- Tocqueville : les sources aristocratiques de la liberté*, Paris, Fayard, 2008.
- L'État administratif et le libéralisme*, Paris, Fondation pour l'innovation politique, juin 2009.

En codirection :

- 1789 et l'invention de la Constitution*, dir. L. Jaume et M. Troper, Paris, LGDJ et Éd. Bruylant, coll. « La pensée juridique », 1994.
- Liberté, libéraux et constitutions*, dir. J.-P. Clément, L. Jaume et M. Verpeaux, Paris, Economica et PUAM, coll. « Droit public positif », 1997.
- Interpréter les textes politiques*, dir. L. Jaume et A. Laquière, Cahiers du CEVIPOF, n° 39, avril 2005.

Lucien JAUME

QU'EST-CE QUE  
L'ESPRIT EUROPÉEN ?

**Champs** essais

© Librairie Droz, Genève, 1967, pour le texte de Bossuet.  
© Librairie philosophique J. Vrin, 1938 ;  
2004 (<http://www.vrin.fr>) pour le texte de Gaston Bachelard  
extrait de *La Formation de l'esprit scientifique*.  
© Éditions Flammarion, Paris, 2010.  
ISBN : 978-2-0812-3257-0



*J'ai senti battre le cœur de la vieille Europe, à Strasbourg, un soir, quand j'accomplissais une mission scientifique du CNRS, il y a une quinzaine d'années : devant la cathédrale, une jeune fille, seule et méditative, jouait du violoncelle dans le crépuscule. Puis, à Naples, ville qui a connu bien des conquêtes et des « tribulations », comme dit la Bible, j'ai eu plaisir, plusieurs années, à enseigner ces vues sur le patrimoine européen dans le cadre de l'Institut Suor Orsola Benincasa. De même qu'à Macerata, chez les juristes et les spécialistes des idées politiques.*

*Je dédie ces pages à la jeune fille inconnue de Strasbourg et aux étudiants d'Italie, pour que se rejoignent le passé et l'avenir de notre Europe.*



## Avant-propos

### LES DIMENSIONS DU « SENS COMMUN EUROPÉEN ». RECHERCHE D'UNE TRADITION CULTURELLE

L'Europe ? Il semble que, principalement en France, nous ne savons plus ce que recouvre cette idée – comme s'il s'agissait d'une construction faite par des politiques professionnels et dont les aléas l'emportent maintenant (2009) sur l'adhésion et la confiance ; mais également comme si devaient se faire oublier à la fois une réalité historique et culturelle précise, qui a fait le présent où nous vivons, et un *sens* spécifique des entreprises humaines que l'Europe avait rendu vivant. Il ne peut pas, il ne doit pas en être ainsi, cela signifierait que les peuples européens iraient à la dérive et perdraient le bénéfice, pour eux-mêmes, de ce qu'ils ont réalisé, mais aussi de ce qu'ils ont apporté au monde. On se propose donc ici de procéder à une sorte de remémoration de ce que nous sommes, en faisant le pari que cet examen de soi nous projette en même temps dans le futur et éclaire les tâches à réaliser. Car, s'il y a un sens du vivre européen comme acquis historique, peut-être suffit-il de le

retrouver et de le ranimer pour retrouver les repères et reprendre la route ?

Le pari peut être tenu puisque ce livre est le résultat fidèle de conférences tenues à plusieurs reprises en Italie, qui ont suscité dans le public étudiant un intérêt visible et confirmé que les éléments du « sens commun européen » attendaient d'être rappelés à la conscience claire pour examen, discussion, confrontation avec les tâches du présent ; on verra qu'à partir de cette enquête, deux tâches au moins ressortent comme urgentes et faisant question : quelle éducation de l'homme européen doit être instaurée (ou préservée) pour rester fidèle à la civilisation dont nous sommes issus ? Quel ordre juridique et constitutionnel les peuples européens peuvent-ils et doivent-ils adopter ?

Démarche sans doute ambitieuse, puisqu'il s'agit en très peu de pages de répondre à de si hautes questions, et cela à partir d'un matériau assez restreint : nous poursuivrons l'enquête sur la base de quelques grands textes jalonnant le dialogue que l'esprit européen mène avec lui-même, et dont nous verrons bientôt qu'il concerne toujours la *liberté* de l'homme ; les capacités de la liberté humaine, les illusions suscitées, les prises données à la controverse. Le lecteur dira si cette ambition était justifiée : je l'appelle, comme je l'ai fait pour mes auditeurs, à retrouver en lui-même et à poursuivre par lui-même le ressouvenir, l'anamnèse, à laquelle je me livre. Le but serait atteint si le lecteur pouvait se dire : « Cela nous l'avions su, mais, quant au présent, nous ne savions plus en faire usage. »

Ainsi se renouerait le lien avec le sens commun européen tel qu'il va être défini ci-dessous, chemin faisant.

Précisons qu'il ne s'agit pas de « l'identité européenne », terme qui est à la fois simplificateur et fixiste. Une fois qu'on a (qu'on pense avoir) une « identité », on s'y arrête, on fige des frontières immuables, on entre dans le conflit des identités. Cette vision fixiste est précisément à l'opposé de la richesse européenne. Il ne s'agit pas non plus de la « conscience européenne », notion peut-être meilleure, qui était à l'honneur dans les années 1925-1930, lors des échanges entre artistes, intellectuels et créateurs à Genève, en lien avec la SDN. Ce que nous allons rechercher ici ne se sépare pas de l'insertion historique, des temps forts de la naissance et de la controverse des notions, par exemple au moment de l'humanisme de la Renaissance. Le concept de « conscience » a le désavantage de ne pas évoquer la charge d'expérience et de mémoire qui, en réalité, organise notre idée de l'Europe et notre vision de nous-mêmes, si hésitante soit-elle parfois.

Dans la tentative de définir un sens commun européen, nous distinguerons trois *séquences intellectuelles*, qui renvoient parfois à une succession chronologique, parfois à des interactions logiques. Ces séquences concernent 1) la loi et l'obligation envers la loi, 2) le marché et la société civile, 3) l'Union européenne, la légitimité, la démocratie d'opinion. On pourra se référer à Tocqueville à propos d'aujourd'hui, tout autant qu'à Locke ou Adam Smith : ce sont des acquis de la conscience et de l'expérience de l'Europe.

La dimension historique est mise au service d'une matrice théorique d'ensemble.

Chronologiquement, à part d'indispensables références à l'Antiquité, nous ne remontons pas avant l'époque de la Renaissance, pour des raisons d'allègement d'une part<sup>1</sup>, mais aussi parce que quelque chose de très puissant se construit en cette période : la formation de l'individu, dans son double attribut de particularité et d'universalité.

Pour être précis, ce que nous allons étudier est *l'homme européen* qui, dans son expérience sociale et dans son expérience de pensée, *s'est trouvé placé entre le Marché, d'une part, et la Loi, d'autre part*. Il s'agit là de deux ordres de réalité, pleinement historiques, issus de la liberté humaine, mais selon des déploiements différents de la liberté. Autant le rôle de la création consciente, de la délibération rationnelle et de la divergence féconde et réformatrice saute aux yeux dans le cas de la loi, autant est moins perceptible le travail de la liberté dans le développement du marché. Car si nous connaissons les lois que nous faisons, nous obéissons, en économie, à nombre de lois « que nous n'avons pas faites » (pour reprendre une formulation de Montesquieu, elle-même citée par Hayek). Pourtant ces règles, ces conditions normatives n'existent

---

1. Le lecteur pourra consulter deux bons recueils de textes concernant toute l'histoire européenne : Denis de Rougemont, *Vingt-huit siècles d'Europe. La conscience européenne à travers les textes*, Paris, Payot, 1961 ; Yves Hersant et Fabienne Durand-Bogaert, *Europes*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2000.

que par l'activité humaine ; en fait, c'est là une modalité que nous retrouverons déclinée maintes fois, dans des domaines divers, tout au cours de cette enquête. La grande question – qui a passionné la pensée européenne – de la liberté et de ses conditions d'exercice, et qui se répercute aujourd'hui dans les interrogations à mener sur les formes d'autorité dans la « démocratie d'opinion » contemporaine, passe par la prise en compte aussi exacte que possible de *la part d'impensé et d'incontrôlé* dans la civilisation moderne. D'où l'importance de l'Opinion aujourd'hui : le citoyen européen est en relations permanentes avec une troisième instance, parfois plus forte que la Loi et que la Souveraineté de l'État-nation, qui a des effets directs sur le Marché, comme le montre la grande crise financière et économique qui a saisi le monde (en 2008-2009). L'opinion publique est née en Europe, dans les conditions de la vie de cour et du pouvoir intellectuel, aux XVII<sup>e</sup> et XVIII<sup>e</sup> siècles ; elle règne maintenant dans les espaces nationaux, transnationaux, mondiaux.

Notre perspective d'ensemble est donc la suivante : l'expérience de pensée de l'Europe, en partant de l'humanisme de la Renaissance, est une expérience de *la liberté controversée*. De grands moments de controverse s'observent, par exemple, dans la polémique que Marx nourrit contre les droits de l'homme et contre les règles de liberté affichées dans le marché, ou, au XVII<sup>e</sup> siècle, lorsque le janséniste Nicole établit contre Bossuet les règles d'autosuffisance de la société civile, ou plus tôt encore, dans les critiques et les plaidoyers qu'échangent Luther et Érasme. Ces trois grandes

controverses (il en est d'autres) ont littéralement nourri le sens européen de la liberté (comme libre arbitre, comme libre organisation de la société civile dans son rapport à l'instance politique, etc.).

La question est de savoir comment nous pourrions adopter une vision d'ensemble sur la « liberté controversée », matrice de la conscience que l'Européen a, et garde, de lui-même<sup>1</sup> ? Il semble que la pensée de Locke, pensée de l'obligation libre envers la loi et de la soumission sociologique à l'opinion, pensée de l'articulation entre rationalisme et empirisme, entre universalité et particularisme, pourra nous permettre d'embrasser les facettes de la question. Comme on le verra dans la première partie de l'enquête, Locke est un carrefour des questions que se pose la modernité.

### *Le sens commun européen et l'humanisme comme matrice*

Pour aborder l'expérience de pensée en Europe sur la liberté et ses controverses, nous devons l'inscrire dans le cadre de ce que j'appelle ici le sens commun. Ce dernier est à la fois un contenu et une forme : on s'inscrit dans le sens commun de la collectivité, et par là on se retrouve membre de cette dernière, parce qu'on partage un certain nombre d'avis et de jugements,

---

1. Il est permis ici de parler de « conscience européenne » puisqu'on vient d'indiquer les repères historiques de cette vision de soi.



mais on accomplit aussi, soi-même, l'acte de perception et de jugement qui est la forme du sens commun. On pourrait dire que c'est un rapport à l'objet soumis au jugement, créateur en même temps d'un rapport à la communauté, ainsi que l'a bien expliqué Hans-Georg Gadamer dans *Vérité et méthode*.

Gadamer donne la citation d'un pasteur piétiste du XVIII<sup>e</sup> siècle, Christof Oetinger : « *Le sensus communis* a commerce avec les choses simples que tout homme a quotidiennement sous les yeux et qui maintiennent la cohésion d'ensemble d'une société – des choses qui concernent aussi bien des vérités et des normes que des institutions et des formes de compréhension de ces normes<sup>1</sup>. »

Parce qu'il s'agit à la fois du jugement de l'individu, des vérités communes que tout esprit est conduit à mettre en avant, et de la persuasion que l'individu peut exercer au sein de son groupe (point important pour un pasteur comme Oetinger), on comprend le sens social (« politique » dit Gadamer) que revêt la notion de sens commun ainsi entendue.

Nous poserons que l'Europe, sur la base des savoirs développés, des créations artistiques et culturelles diverses, a forgé un véritable sens commun, dont la liberté fut à la fois l'un des thèmes traités (contenu) et l'agent opératoire (forme). À la fois matière et forme, passivité héritée et activité de l'intelligence et de la sensibilité, le sens commun a été l'entreprise éducative et,

---

1. H.-G. Gadamer, *Vérité et méthode*, Paris, Le Seuil, 2<sup>e</sup> éd. 1996, p. 44.

on peut dire, le matériau par excellence de l'humanisme de la Renaissance. De façon plus précise, il s'agit de la grande question de l'éducation humaniste comme formation de soi à l'occasion de la production d'un savoir ou d'un art – les fameux arts libéraux, le *trivium* et le *quadrivium*<sup>1</sup>. Le propre de ces arts libéraux, ainsi appelés parce qu'il « font des hommes libres » (formule d'un humaniste italien), est de n'être pas cultivés pour eux-mêmes, dans un but d'utilité directe, mais pour l'enrichissement qu'ils procurent à la personnalité. C'est en ce sens que l'humanisme privilégie la *cultura animi* (formation de l'esprit), selon le concept repris à Cicéron. Il s'agit chaque fois d'un type de savoir « formateur » (producteur d'une *Bildung*), où le sujet se trouve modifié par son travail sur l'objet. Cette formation de l'esprit est dite aussi relever des *studia humanitatis* ou des *studia humaniores* : littéralement, les études qui tendent à achever la forme intellectuelle et morale de l'homme. Il vaut d'ailleurs la peine de relever les sens divers que Cicéron donnait à la notion d'*humanitas*, sens dont nos auteurs sont parfaitement instruits : il s'agit en premier lieu de la nature humaine, par opposition à l'état de bestialité ; ensuite de la bonté, la philanthropie, puis la culture générale de l'esprit dont nous venons de parler ; enfin, de la politesse des mœurs, la civilisation<sup>2</sup>.

---

1. Parmi les sept « arts libéraux », on distinguait ceux qui sont liés au discours (grammaire, dialectique et rhétorique) et ceux qui appellent l'usage des nombres (géométrie, arithmétique, astrologie et musique).

2. Relevé pris dans le dictionnaire Gaffiot.

L'humanisme était foncièrement une pensée de la formation, au sens fort du terme, que l'on peut rendre, comme Gadamer, par le mot *Bildung*. Il faut entendre par là non pas tant un résultat (avoir telle éducation et instruction) qu'un *processus* par lequel l'esprit et le caractère s'éduquent eux-mêmes dans le travail conduit sur un objet – travail intellectuel sur le langage et sur la pensée, par exemple, ou travail pictural dont Alberti fait la théorie dans son traité sur la peinture, en expliquant que le peintre doit être géomètre pour établir la perspective, doit avoir lu les historiens et les poètes, doit construire un certain procédé (le « voile intersecteur »), etc. Dans les années où Alberti écrit son ouvrage (vers 1435, avec révision ultérieure), les peintres à Florence ne relèvent ni des « arts majeurs » ni des « arts mineurs » : ils n'ont pas de confrérie propre, mais dépendent des... médecins et spécialistes de préparations médicinales (*medici e speciali*), du fait du broyage et mixage des couleurs !

Selon Alberti, il existe une *ratio pingendi*, une méthode de peinture et une intelligence de l'acte de peindre selon la perspective, qui fait de la peinture un art libéral (innovation introduite par Alberti) et qui, surtout, transforme l'esprit du peintre, dans son *animus* et son *ingenium*, c'est-à-dire son intelligence et son talent naturel<sup>1</sup>. Si l'on parle à ce propos d'« éducation »,

---

1. Le lecteur désireux de précisions lira dans le glossaire de l'édition suivante l'article sur l'*ingenium* : Leon Battista Alberti, *La Peinture*, éd. par T. Golsenne et B. Prévost, révision Y. Hersant, Paris, Le Seuil, 2004, p. 340-342, avec ensuite toutes les citations

il faut se souvenir de l'équivoque féconde dans l'étymologie du terme<sup>1</sup> ; elle permet de souligner le processus laborieux par lequel l'esprit, s'arrachant à un état de confusion et de maladresse, accède progressivement à une forme supérieure. Comme l'écrira Érasme dans son *Traité de l'éducation des enfants* (1529) : « L'homme ne naît pas homme, il se forge (*fingitur*). »

Dans cette optique, un texte plus tardif, du grand pédagogue que fut Pierre de La Ramée, permet de comprendre quelle est l'idée directrice : la créativité et ce qu'Alberti appelle l'*ingenium* ne peuvent s'épanouir que sous la conduite d'un *maître* qui a préparé soigneusement les étapes de l'apprentissage. « Nous sommes convaincus, écrit Pierre de la Ramée, que les jeunes gens deviennent grammairiens, orateurs, philosophes, moins grâce aux préceptes qu'aux exemples,

---

remises en contexte (éd. latine et éd. italienne du *De pictura*). Voir aussi le passionnant article de Cristina Müller, « Rhétorique de l'*ingenium* et personnalité littéraire », *Emerita*, LXIX 2, 2001, p. 319-346 (disponible sur Internet). Nous dirions aujourd'hui que l'exigence d'intellectualisation est extrême chez Alberti, puisqu'il va jusqu'à affirmer : « Ne sera jamais bon peintre celui qui ne comprend pas jusqu'au bout des doigts ce qu'il entreprend quand il peint. » (éd. cit., p. 93-95). De même, Alberti unifie le matériau (couleur, densité matérielle, formes) et le sens du tableau sous le concept d'« histoire ». Le tableau est une surface peinte et un récit en mouvement : l'*historia* forme ce tout pleinement intelligible.

1. En effet *educō, ere* en latin, au sens de « mener dehors », « faire sortir », « élever », a été parfois projeté sur le sens de *educō, are* (qui a donné « éducation »). Voir A. Ernout et A. Meillet, *Dictionnaire étymologique de la langue latine*, Paris, Klincksieck, 1939.



N° d'édition : L.01EHQN000431.N001  
Dépôt légal : janvier 2010

Extrait de la publication